



## Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 8

No. FDS : 695498  
V001.4

PRITT Stick ORIGINAL

Révision: 01.04.2025  
Date d'impression: 03.06.2025  
Remplace la version du: 15.08.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

PRITT Stick ORIGINAL  
UFI: Aucun code UFI est requis.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:  
Baton de colle

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie. AG  
Adhesives  
Salinenstrasse 61  
4133 Pratteln

Suisse

Téléphone: +41 (61) 825 70 00

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet [www.mysds.henkel.com](http://www.mysds.henkel.com) ou [www.henkel-adhesives.com](http://www.henkel-adhesives.com).

[SDSinfo.Adhesive@henkel.com](mailto:SDSinfo.Adhesive@henkel.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

En cas d'urgence, les pompiers d'usine d'Henkel sont à votre disposition jour et nuit au no. Tel. +49-(0)211-797-3350.

Tox Info Suisse (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CLP):

La substance ou le mélange n'est pas dangereux selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Éléments d'étiquetage (CLP):

La substance ou le mélange n'est pas dangereux selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

### 2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

**Les substances suivantes sont présentes à une concentration  $\geq$  la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 et remplissent les critères de PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :**

Ce mélange ne contient aucune substance dans une concentration  $\geq$  à la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 qui est évaluée comme étant un PBT, vPvB ou ED.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Ne contient pas de substances dangereuses dépassant les limites du règlement de l'UE

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante et au savon. Soin de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante, si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Il n'y a pas de données.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:**

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de sécurité.

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de protection individuel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Balayer mécaniquement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir le conseil à la section 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Pas de mesures spéciales nécessaires.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la réglementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposage dans les emballages d'origine fermé.

Stocker dans un endroit frais et sec.

Eviter strictement les températures inférieures à + 5 °C et supérieures à + 50 °C.

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Baton de colle

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Valable pour  
Suisse

| Composant [Substance réglementée] | ppm | mg/m <sup>3</sup> | Type de valeur                        | Catégorie d'exposition court terme / Remarques                                              | Base réglementaire |
|-----------------------------------|-----|-------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| saccharose<br>57-50-1             |     | 10                | Valeur Limite de Moyenne d'Exposition |                                                                                             | SMAK               |
| saccharose<br>57-50-1             |     | 3                 | Valeur Limite de Moyenne d'Exposition |                                                                                             | SMAK               |
| saccharose<br>57-50-1             |     |                   |                                       | Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques. | SMAK               |

**Indice Biologique d'Exposition:**

aucun(e)

**8.2. Contrôles de l'exposition:**

Protection respiratoire:

Pas besoin.

Protection des mains:

Pas besoin.

Protection des yeux:  
Pas besoin.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                  |                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etat du produit livré                                            | En bâtonnets                                                                                                                                                          |
| Couleur                                                          | Blanc                                                                                                                                                                 |
| Odeur                                                            | spécifique                                                                                                                                                            |
| État                                                             | solide                                                                                                                                                                |
| Point de fusion                                                  | 63 - 65 °C (145.4 - 149 °F)                                                                                                                                           |
| Température de solidification                                    | Non applicable, Le produit est un solide.                                                                                                                             |
| Point initial d'ébullition                                       | 100 °C (212 °F)                                                                                                                                                       |
| Inflammabilité                                                   | Le produit n'est pas inflammable.                                                                                                                                     |
| Limites d'explosivité                                            | Non applicable, Le produit est un solide.                                                                                                                             |
| Point d'éclair                                                   | Non applicable, Le produit est un solide.                                                                                                                             |
| Température d'auto-inflammabilité                                | Non applicable, Le produit est un solide.                                                                                                                             |
| Température de décomposition                                     | Non applicable, La substance/le mélange n'est pas autoréactif, ne contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les conditions d'utilisation prévues |
| pH                                                               | 10 - 10,2 alcalinité libre et totale                                                                                                                                  |
| (20 °C (68 °F); Conc.: 0,1 %; Solv.: éthanol/eau)                |                                                                                                                                                                       |
| Viscosité (cinématique)                                          | Non applicable, Le produit est un solide.                                                                                                                             |
| Viscosité (dynamique)                                            | 4.000 - 7.500 mpa.s TE1002-208; Viscosity by Brookfield                                                                                                               |
| (Brookfield; 80 °C (176 °F); fréq. rot.: 20 min-1; Broche N°: 4) |                                                                                                                                                                       |
| Solubilité qualitative                                           | partiellement soluble                                                                                                                                                 |
| (23 °C (73.4 °F); Solv.: Eau)                                    |                                                                                                                                                                       |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                            | Non applicable                                                                                                                                                        |
| Pression de vapeur                                               | Mélange                                                                                                                                                               |
| (20 °C (68 °F))                                                  | 23 hPa                                                                                                                                                                |
| Densité                                                          | 1,18 - 1,23 g/cm3 QP2107.1; Densité                                                                                                                                   |
| (20 °C (68 °F))                                                  |                                                                                                                                                                       |
| Densité relative de vapeur:                                      | Non applicable, Le produit est un solide.                                                                                                                             |
| Caractéristiques de la particule                                 | Taille des particules Non applicable, le mélange est une pâte.                                                                                                        |

### 9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

### 10.4. Conditions à éviter

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****Informations générales sur la toxicologie:**

En cas de manipulation correcte et d'utilisation conforme à la destination, il ne faut supposer à notre connaissance aucun effet nocif du produit.

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité orale aiguë:**

Il n'y a pas de données disponibles.

**Toxicité dermale aiguë:**

Il n'y a pas de données disponibles.

**Toxicité inhalative aiguë:**

Il n'y a pas de données disponibles.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Il n'y a pas de données disponibles.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Il n'y a pas de données disponibles.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Il n'y a pas de données disponibles.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Il n'y a pas de données disponibles.

**Cancérogénicité**

Il n'y a pas de données disponibles.

**Toxicité pour la reproduction:**

Il n'y a pas de données disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:**

Il n'y a pas de données disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:**

Il n'y a pas de données disponibles.

**Danger par aspiration:**

Il n'y a pas de données disponibles.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Non applicable

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****Informations générales:**

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

**12.1. Toxicité****Toxicité (Poisson):**

Il n'y a pas de données disponibles.

**Toxicité (invertébrés aquatiques):**

Il n'y a pas de données disponibles.

**Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:**

Il n'y a pas de données disponibles.

**Toxicité (Algues):**

Il n'y a pas de données disponibles.

**Toxicité pour les microorganismes:**

Il n'y a pas de données disponibles.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Il n'y a pas de données disponibles.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Il n'y a pas de données disponibles.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Il n'y a pas de données disponibles.

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le mélange ne contient aucune substance caractérisée PBT ou vPvB

#### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Non applicable

#### **12.7. Autres effets néfastes**

Il n'y a pas de données disponibles.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:

Éliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Les exigences de la Directive Technique Suisse relative aux déchets (TVA ; SR814.600) ainsi que celles de la directive Suisse relative au Transport des déchets (VeVA ; SR814.610) doivent être satisfaites.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet

080410

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

#### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

#### **14.4. Groupe d'emballage**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

#### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

|                                                                               |                |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 2024/590):       | Non applicable |
| Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° 649/2012): | Non applicable |
| Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021):                  | Non applicable |
| Teneur VOC<br>(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)                                 | 0,0 %          |

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

|             |                                                                                                                                                                          |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ED:         | Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien                                                                                                 |
| EU OEL:     | Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne                                                                                     |
| EU EXPLD 1: | Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148                                                                                                                  |
| EU EXPLD 2  | Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148                                                                                                                 |
| SVHC:       | Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)                                                                                                               |
| PBT:        | Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité                                                                                     |
| PBT/vPvB:   | Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation |
| vPvB:       | Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation                                                                          |

Cher Client,  
HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre\_societe.com).

**Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés**